

# Différences



EDITO

## FILIATION

Des événements jusqu'ici dispersés se rencontrent pour ressembler à un triste puzzle.

Les déclarations antisémites d'un vieillard ne mériteraient qu'un haussement d'épaules si ne se profilaient derrière les petites phrases de son chef. Des petites phrases qui se confondent à des tests d'entraînement pour une « guerre des races ».

La mise à jour d'un réseau fasciste (que Différences présentait comme tel dès les premiers attentats) éclaire le sens de cette violence dont les immigrés ont fait les frais.

Enfin, les lenteurs des instructions lancées contre des anciens collaborateurs actifs des nazis qui devinrent (ou restèrent) des cadres de l'appareil d'Etat révèlent des complicités, des indifférences, des volontés d'enterrer un passé gênant pour certains.

De Legay à Le Pen, d'Autant-Lara à Cornilleau, la filiation est la même : racisme, haine, nazisme. Les vigiles de la « race blanche » (selon l'intitulé d'un excellent article du Monde du 26 septembre) n'ont pas baissé les bras. Ils reprennent les mêmes insignes, le même goût de l'uniforme vert-de-gris, le même salut, les mêmes arcanes, et ils recommencent. Aujourd'hui, le PNFE doit et peut être dissous (comme le demande le MRAP) sous peine de conserver une légitimité à ceux qui ne cessent de crier « à bas la démocratie ».

Demain, il faudra s'attaquer aux racines du mal.

**Différences**

## L'antisémitisme en publicité

**O**h la belle occasion ! un cinéaste moisi sort des poubelles de l'histoire, erre quelques phrases dans un délire antisémite qui lui sert depuis longtemps de béquille psychique et le beau monde éditorial et politique saute sur la crapule sans dents pour se refaire une virginité antiraciste impeccable et sans frais.

La plus digne dans l'affaire reste Mme Simone Veil qui contourne l'étron-Lara.

A tirer sur le corbillard, ils essaient de faire oublier qu'ils n'ont jamais vraiment combattu Le Pen et les groupuscules nazillons voisins. Peut-être parce qu'à 12 ou 15 % des voix, il faut être prudent dans les tourmentes électorales. Rappelons les accords, non-accords, accords démentis, presque accords et réaccords des derniers scrutins.

Combien qui protestent aujourd'hui doivent leur siège d'élu à quelques silences, quelques oublis, quelques faiblesses à l'égard du faux blond ? En Ile-de-France, en Provence-Côte d'Azur, en quelques riantes provinces, les majorités ne tiennent qu'en donnant des gages aux xénophobes...

Le Pen (qui a fait d'Autant-Lara un député européen) a pourtant été condamné dès 1986 pour ses attaques contre des journalistes juifs.

A l'époque, la cible principale, c'étaient (et reste) d'abord les immigrés maghrébins et noirs, régulièrement dénoncés comme voleurs, violeurs, pilliers de Sécurité sociale ou d'allocations familiales, envahisseurs, pondeuses d'enfants à la chaîne, submergeurs d'Occident chrétien... ceux-là pas de problème, ils ne votent pas et le consensus raciste à leur encontre fonctionne encore largement.

Mais voilà, le racisme n'est pas divisible, le bouc émissaire ne saurait rester longtemps seul, il en faut un troupeau. Après les Arabes et les Noirs, où nulle envolée émouvante de parlementaire indigné n'est venue troubler le raciste, voici donc venu le temps du bouc émissaire juif. Celui qu'on croyait disparu tant il était enfoui dans les tréfonds des hontes, depuis quarante ans.

Chaque ratonnade, chaque meurtre de Maghrébin, chaque coup de matraque sur une tête frisée lors de ces dernières années annonçait le retour en force d'un antisémitisme toujours latent. Une autre forme de racisme.

Et pourtant, même si les dernières déclarations de Le Pen sur « l'internationale juive » faisaient justement scandale, personne n'a dénoncé la suite de l'article où il dénonçait les Maghrébins « prédateurs ». Disons-le encore une fois : le racisme ne se divise pas.

Après les politiciens, voici le tour des juges chargés de l'application de la loi antiraciste de 1972. Depuis cette date, les occasions n'ont pas manqué de roder le texte ! Combien de fois, en 17 ans, les parquets se sont-ils autosaisés ? Dix, vingt fois ? Bravo messieurs. Pas une fois, jusqu'aux récentes déclarations du garde des

Sceaux, un parquet ne s'est autosaisi pour engager des poursuites contre Le Pen... (1).

Autre bravo à la rédaction de *Globe*. Ce n'est pas pour rien que le Mrap, affirme qu'il serait partie civile contre Autant-Lara, a récemment annoncé qu'il poursuivrait désormais les journaux se faisant l'écho de propos racistes.

Quand le goût (ou le besoin) de l'affiche conduit à étaler autant d'insanités, c'est déjà triste. Quand on va les chercher, louche à la main, c'est une véritable pêche à l'ordure qui gicle jusque sur le titre...

Et qu'on ne nous parle pas de souci de l'information, on n'apprend rien ici sauf sur le degré de sénilité d'un vieillard aigri. On ne publie rien qui soit information, sauf que *Globe* a fait un coup. Pauvre coup, pauvre *Globe*.

Le racisme se combat en montrant ses effets, en dénonçant les vrais porte-parole, en combattant les politiques qui le portent, en dénonçant les meurtres, agressions et humiliations dont souffrent des hommes qui ne sont coupables que d'être différents.

Ça n'est pas forcément spectaculaire, c'est plus difficile. C'est aussi plus utile.

(1) Lire dossier page 4 et 5 sur l'application de la loi de 1972.

## ENQUETE D'IDENTITES

Le nouveau trimestriel est arrivé. Il est consacré à une enquête multiforme sur l'(les) identité(s). Au sommaire, des articles de fond sur les aspects culturel, historique, psychologique. Des grands noms du monde universitaire et littéraire ouvrent la réflexion. Mais aussi des témoignages, de la poésie, des expériences, des itinéraires célèbres ou anonymes. « Enquête d'identités » est à votre disposition au siège du Mouvement et dans les comités locaux.

## LA FILIERE NAZIE

L'attentat contre le foyer Sonacotra de Cagnes-sur-Mer (le 19 décembre 1988) et contre celui de Cannes-la-Bocca (le 9 mai 1989) n'en finissent pas de révéler de nouvelles implications. Au départ, il ne s'agissait, paraît-il, que d'un groupe d'hurluberlus emmenés par Gilbert Hervochon, largement présenté comme un « fada » de 67 ans, fou de haine raciste. Au fil des mois, 13 arrestations sont venues démontrer qu'il y avait en fait derrière ces attentats (et d'autres) un véritable réseau d'extrême droite structuré.

La plupart de ses membres, après un flirt plus ou moins poussé avec le Front national, ont rejoint un groupuscule nazi (le parti nationaliste français et européen) dont le responsable, Claude Cornilleau, a été arrêté, inculpé et écroué le 17

septembre dernier pour association de malfaiteurs. Il aurait notamment présidé une réunion où l'un des complices de Hervochon aurait donné un cours sur les explosifs. La technique décrite à l'occasion (explosifs et bouteille de gaz) est la même que celle qui fut utilisée dans les deux attentats anti-immigrés.

Cornilleau a déjà été condamné, en 1984, pour racisme, sur plainte du MRAP. Il a été membre du Front national. Le juge chargé de l'affaire a également lancé une commission rogatoire pour entendre l'inspecteur Serge Lecanu, responsable de la FPIP, syndicat d'extrême droite de la police.

Des documents saisis au siège de cette organisation ont permis au juge d'établir que Lecanu aurait participé à des réu-

nions du PNFE y dévoilant les pièges d'un éventuel interrogatoire policier.

Lecanu, passé en conseil de discipline pour « propos injurieux », en mai dernier, a été rétrogradé mais maintenu dans la police par Pierre Joxe. Selon le *Carnard enchaîné* (20-09), Cornilleau et Lecanu ont participé, le 26 août à Alveringen (Belgique), à un congrès annuel de néonazis.

A ce congrès, une liste de noms de « chouchoux arabes » (sic) à intimider a été distribuée. Les adresses étaient fournies. Cornilleau serait d'ailleurs déjà allé en Belgique le 25 février dernier pour étudier avec le groupe nazi belge Assaut les modalités de passage dans la clandestinité de son groupuscule, le PNFE.

C'était un mois et demi après l'attentat de Cagnes-sur-Mer.

## Les assassins meurent dans leur lit

Jean Leguay, qui fut délégué de la police de Vichy, est mort le 2 juillet dernier. Il était inculpé, depuis dix ans, de crimes contre l'humanité pour avoir participé à la déportation de juifs.

Leguay était cette fois-ci en position de se retrouver devant

les assises : le procureur de la République de Paris souligne dans son réquisitoire définitif qu'il « a personnellement et volontairement rempli des fonctions sans lesquelles l'action d'ensemble souhaitée par les Allemands n'aurait pu être menée à bonne fin faute de coordination suffisante entre les différentes parties du processus global défini à l'origine ».

En clair, la justice française admet enfin que des fonctionnaires français ont été des rouages conscients et efficaces de la déportation des juifs dans le cadre du génocide hitlérien. Le juge d'instruction va, lui, encore plus loin puisqu'il estime que Leguay était bien coupable de crime contre l'humanité tout en élargissant sa décision « aux agents du gouvernement français de l'époque ». Ceci deux mois après la mort de Leguay ! Comme s'il ne pouvait y avoir de coupables qu'à l'imparfait dans la collaboration pronazie. Car en 1949, il y a quarante ans, la cour de justice avait élégamment enterré le dossier en estimant que Leguay comme Maurice Papon ou René Bousquet « n'avaient pu empêcher la déportation de juifs étrangers », estimant même que la participation française aux déportations en avait limité l'ampleur !

En 1959, ils étaient donc vierges. Jean Leguay était préfet, René Bousquet (son supérieur

à Vichy) arborait sa croix de chevalier de la Légion d'honneur et siégeait à la direction de la Banque d'Indochine tout en croisant régulièrement dans les couloirs d'UTA un de ses collègues administrateurs dont la femme, Simone Veil, avait été déportée durant son ministère vihy-sous-Bois. A la même époque, Maurice Papon, responsable de la déportation de 1 690 juifs bordelais, était préfet de police de Paris. Il allait s'illustrer dans la répression des manifestations contre la guerre d'Algérie et couvrir les tueries perpétrées en octobre 1981 contre les Algériens dans les rues de la capitale. Leguay, inculpé, est mort sans avoir à répondre de ses crimes. Papon est inculpé depuis 1981. Deux inculpations ont été annulées en 1987. S'agit-il d'une nouvelle course de lenteur, jusqu'à extinction du dossier par mort naturelle ? Le MRAP, partie civile, s'en est inquiété à plusieurs reprises.

René Bousquet, contre qui Mes Klarsfeld et Libman viennent de porter plainte, rejoints par le MRAP, bénéficiera-t-il des mêmes langueurs ? Il est l'homme qui ordonna la déportation des enfants juifs de la zone libre. Et Touvier, aujourd'hui arrêté et inculpé après 40 ans de cavale qui laissent subodorer de larges complicités ? Il faudra bien pourtant un jour débrider cet abcès de la mémoire française.

## EN BREF

### ■ DIEU EST UN BARIL DE POUDRE,

de Shalom Cohen. Journaliste, correspondant en Israël de Libération, Shalom Cohen tente un portrait des intégristes juifs, un fondamentalisme mal connu dont le poids politique n'est pas sans conséquences. Ecrit par un connaisseur, bâti sur des rencontres et une riche expérience, ce volume est utile à tous ceux que le Proche-Orient intéresse. Aux éditions Calmann-Lévy.

### ■ SIDA, L'EPIDEMIE RACISTE,

de Renée Sabatier. Maladie de nègres, c'est ainsi que le sida fut parfois présenté. Le livre de Renée Sabatier torde définitivement le cou à cette idée pas innocente et règle au passage le compte de ceux qui ne trouvent, comme seule réponse, que l'exclusion des malades. De A à Z, le point des faits et la mort des fantasmes. Un livre important. (...) l'Harmattan.

### ■ LES JUIFS DE FRANCE

et leurs relations avec Israël de Doris Bensimon. Professeur de sociologie, collaboratrice du CNRS, Doris Bensimon analyse la diversité de la communauté juive en France, son évolution de 1945 à 1988 et ses liens avec l'Etat d'Israël, pôle d'affirmation identitaire (chez l'Harmattan).

### ■ LES DROITS DE L'HOMME

Un livre frais et intelligent en ce bicentenaire finissant : « Ils ont pensé les droits de l'homme » édité par la ligue des droits de l'homme et Etudes et documentation internationales. Trois historiens de renom, Madeleine Rébérioux, Antoine de Baeque et Dominique Godineau se partagent la présentation, l'analyse et la genèse de l'élaboration des Déclarations des droits de l'homme de 1789 et de 1793 ainsi que la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

### ■ LES INDIENS SUR LA SEINE

Un groupe d'Indiens Haïda arrive en France le 24 septembre. En voguant sur la Seine, ils descendront en pirogue à Paris où se déroule du 10 octobre 89 au 24 avril 1990 une exposition intitulée « les Amériques de Claude Lévi Strauss » au musée de l'Homme (45.53.70.60).

## SKIN' VA PLUS

Il y a un an, Patrick Lemaire était tué par un nazillon skin. La logique aurait alors voulu que ces groupes soient tenus à l'œil et empêché de nuire... Mais le 3 septembre dernier, ils étaient là, à la braderie traditionnelle de la ville, tenant un stand où ils diffusaient leur presse, vêtus de leurs plus beaux insignes néo-nazis. On reconnaissait là, selon des témoins, des dirigeants de groupes comme 3<sup>e</sup> Voie, quelques

membres du Gud ou du MNR. Tout au long de la journée, passants et vendeurs furent agressés verbalement et bousculés. Dans la soirée, une dizaine de ces nazillons ont monté un véritable raid contre les stands du Scalp (Section carrement anti-Le Pen) et du Mrap. Au bilan : trois blessés. S'ajoutant au sept skins interpellés dans la journée, un des agresseurs fut arrêté par les témoins. Plaintes ont

été déposées par le Scalp et le Mrap qui ont également appelé à manifester le 30 septembre.

L'incident n'est pas isolé, la veille, près de Tours, un étudiant avait été blessé dans une agression menée par deux skin néo-nazis armés et connus pour d'autres affaires de violence. Là, dès le 6 septembre, plusieurs centaines de personnes ont manifesté dans les rues de la ville.

## LE MRAP DANS LE BOX

Jacqueline Allain, présidente du comité MRAP de Saintes (Charente-Maritime), a dernièrement été inculpée pour diffamation. Elle passait en jugement le 28 septembre, sur plainte de Dominique Bussereau, candidat Udf-Rpr aux législatives de 1988.

Au soir du premier tour des législatives, ce candidat se retrouvait en difficulté pour l'emporter. A la télévision, il n'hésitait pas alors à faire directement appel aux 6 % d'électeurs du Front national de la circonscription, les qualifiant de « patriotes ».

Le comité MRAP prenait alors l'initiative de regrouper diverses associations qui publiaient aussitôt un tract dénonçant la collusion de M. Bussereau avec l'extrême droite et rappelant que le sieur appartenait en

outre au groupe parlementaire d'amitié France-Afrique du Sud.

Dominique Bussereau, qui prit une veste au second tour, tenta de faire annuler le scrutin. Debouté par le Conseil constitutionnel, il se retournait alors contre une signature et une seule, celle de la présidente du MRAP local. Battu aux élections, désigné comme membre d'une association d'amitié avec le régime d'apartheid et comme politicien n'hésitant pas à demander les voix d'un parti xénophobe, M. Bussereau est, en plus, mauvais perdant.

Y a-t-il dans ce pays un tribunal qui acceptera de le consoler en punissant les antiracistes qui n'ont fait que rappeler aux électeurs quelques vérités ?

## LES ARTISTES AVEC NOUS

Contre la bêtise et la haine, telle est la devise signée Claude Roy pour l'exposition-vente d'œuvres modernes et contemporaines organisée, le 26 septembre à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du MRAP. Trente cinq peintres et sculpteurs ont offert gracieusement une ou plusieurs œuvres et cinquante personnalités ont rejoint il y a plusieurs mois le comité de parrainage. Au moment où nous mettons sous presse, l'événement est imminent. Pour leur part, les commissaires-priseurs Binoche et Godeau exécuteront gratuitement les ordres d'achat qui leur seront confiés. En attendant les résultats de cette solidarité naturelle entre les artistes et le combat du MRAP destinée précisément à lui donner les moyens de son action, la tentation est grande de citer dans sa quasi-intégralité ce beau texte de Claude Roy qui dit superbement non à tous les racismes :

« Je ne suis pas raciste, une de mes meilleures amies est une femme. Mais tout de même... Je ne suis pas xénophobe, un de mes meilleurs amis est étranger. Mais tout de même... Je ne suis pas ségrégationniste, je donne ma clientèle à un épicier arabe. Mais tout de même... Je ne suis pas antisémite, un de mes bons camarades de travail est juif. Mais tout de même... Je n'ai rien contre les étrangers, les maghrébins, les femmes, les juifs. Mais tout de même... Nous le savons bien, que le racisme est le plus sournois des virus. Il crève les yeux chez le raciste, ouvert, officiel, proclamé. Mais il guette toujours au coin de la rue ordinaire, au coin des pensées sans surveillance, au coin même de l'innocence distraite. C'est pour essayer de soigner, de guérir, d'extirper ce virus qu'a été fondé le MRAP. »

## EN BREF

### ■ NOUVELLES CITOYENNETES

Le Caif (Conseil des associations d'immigrés en France) organise une grande journée d'animation et de spectacles, le 21 octobre à partir de 14 h. Intitulée « Espaces pour une nouvelle citoyenneté », elle aura lieu sur l'esplanade du château de Vincennes. Sous deux chapiteaux, les enfants pourront choisir entre plusieurs activités et entendre un concert-spectacle. D'autres manifestations artistiques, « Les voyageurs de l'Histoire » et « Falla » seront également présentées. Le MRAP soutient fermement cette rencontre, invite ses adhérents et sympathisants à s'y rendre, tiendra un stand dans le village associatif.

### ■ EUROPE IMMIGREE

Deux colloques dont les thèmes sont axés sur les migrations en Europe se tiendront dans le courant de ce mois. L'un aura lieu à Créteil les 19, 20 et 21 ; il est organisé par l'université de cette ville (tél. : 48.98.91.44, poste 22-31) et sera consacré aux « politiques sociales de l'immigration en Europe ». Y prendront part des praticiens du Maghreb, du Japon, d'Amérique du Sud et du Nord.

Le second de ces colloques est préparé par l'Association de soutien à l'expression des communautés d'Amiens (BP 2709, 80027 Amiens cedex) et il traitera de l'immigration et de la citoyenneté en Europe. Des élus immigrés venus de Suède, de Norvège, de Grande-Bretagne, du Danemark et des Pays-Bas sont attendus.

### ■ EXPOSITION - ACTION

Limoges, Lomé, Dakar, Abidjan, ce sera le parcours de l'exposition présentée jusqu'au 20 octobre à Limoges par trois jeunes plasticiens africains du Togo, du Sénégal et de Côte-d'Ivoire.

Cette manifestation sera l'un des clous des Francophonies qui accueillent cette prestation d'Africréation. Théodore Koudougnon, Sokey Edoh et Mbaye Zulu ne se connaissent pas mais proposeront pourtant une œuvre commune réalisée sur place. Une passerelle entre eux, un pont vers les autres. Et vers nous d'abord. A découvrir.

### ■ TOUVIER

Le juge chargé de l'instruction de l'affaire Touvier s'est rendu, le 18 septembre à Lyon pour y examiner les archives de l'archevêché mises à sa disposition par Mgr Decourtray.

### ■ SOUVENIR

Le 8 octobre, à 10 h 45, aura lieu la cérémonie du souvenir dédié aux victimes sans sépulture de la déportation. La cérémonie se tiendra sur le parvis du Mémorial du martyr juif inconnu, 17, rue Geoffroy-l'Asnier (75004) en présence de Robert Badinter.

### ■ FICHER

Le centre d'information sur le 3<sup>e</sup> Reich, géf par les Etats-Unis à Berlin-Ouest a confirmé qu'un ancien fichier nazi était utilisé pour contrôler la réalité de l'ascendance allemande des ressortissants des pays de l'Est qui souhaitent s'installer en République fédérale d'Allemagne.

# L'ESPRIT DE LA LOI ET SON APPLICATION

Cinq médias étaient représentés à la conférence de presse du MRAP du 12 septembre dernier, laquelle a porté en partie sur les insuffisances du dispositif législatif antiraciste. Maîtres Gilbert Collard et Stéphane Meyer ainsi que Jean-Marc Heller (1) et Mouloud Aounit (2) ont bien souligné l'importance de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 simplement parce que : « *La haine entraîne des actes, mais, en sens contraire, il y a des actes et des paroles qui font naître la haine, non pas chez ceux qui en sont les victimes, mais chez ceux-là qui les font naître ou les prononcent.* »

L'auteur de cette phrase, Casamayor, explique dans *Chronique du flagrant racisme* (3) la genèse de cette loi. Il a fallu, précise-t-il, « dix ans d'intrigues, de pressions, de luttes, de démarches » pour en obtenir le vote — finalement unanime — par l'Assemblée nationale.

Depuis, la législation destinée à protéger les victimes des discriminations s'est enrichie de nouveaux textes : la loi du 11 juillet 1975 (discriminations sexistes), celle du 7 juin 1977 (discriminations dans les activités économiques) et celle du 3 janvier 1985 relative aux violences et aux crimes racistes. Plusieurs années d'application permettent aujourd'hui d'en repérer les insuffisances et de formuler des propositions pour que la répression du racisme soit effective et surtout dissuasive. Ne nous berçons pas trop d'illusions : l'aspect répressif ne suffit pas à combattre le racisme et le MRAP n'a de cesse d'insister — au risque de se répéter — sur l'aspect pédagogique. Ainsi que l'écrit si lucidement Casamayor « *ce n'est pas avec la prison ni avec l'amende qu'on supprimera le racisme* » (3). En somme, l'intervention préventive, qui forme l'essentiel de l'action du MRAP, doit toujours primer.

La voie judiciaire représente néanmoins une voie incontournable pour réparer les dommages causés aux personnes et aux groupes atteints dans leur intégrité nationale, ethnique, culturelle ou individuelle.

Stéphane Meyer a longuement insisté lors de l'entretien destiné à nourrir ce dossier sur la « volonté d'oubli » que manifestent les victimes d'injures ou de discriminations racistes ; comme si le traumatisme trop lourd à porter laissait place au besoin de se défaire d'un cauchemar dont on croit toujours qu'il n'arrive qu'aux autres...

## Bilan

Cette loi fait partie, en en modifiant certains articles, de la législation sur la presse du 29 juillet 1881. Celle-ci est destinée à réprimer ce qu'on appelle les « délits de presse » tout

en protégeant la liberté d'expression. Les délits à caractère raciste sont distingués en trois chapitres. Ils sont définis par le texte de loi ainsi que les peines encourues par leurs auteurs (4).

Dans la pratique les choses se compliquent très vite. D'une part, la frontière entre chacun de ces délits n'est pas toujours évidente et certains coupables sont relaxés du fait que le tribunal analyse tel ou tel propos tenu comme une injure au lieu d'une provocation et inversement. D'autre part, le délai de prescription qui impose d'agir dans les trois mois qui suivent publication ou profération des propos ne donne pas toujours le temps d'intervenir efficacement. Enfin, et surtout, la moindre imperfection dans la poursuite — une erreur de chiffre ou une faute de frappe — en bloque le déroulement. Résultat : la moitié des affaires de poursuite passent ainsi à la trappe pour vices de procédure.

Si l'on ajoute le fait que la provocation à la haine raciale doit nécessairement se faire de manière publique et que les associations n'ont pas de droit de réponse en la matière, on mesure les limites de l'action judiciaire.

En réalité, la marge d'interprétation de la loi et de subjectivité reste extrêmement large et certaines Cours — comme celle d'Aix-en-Provence — se sont distinguées par leur laxisme systématique.

Comment accepter par exemple que des propos ouvertement racistes enregistrés sur répondeur téléphonique, émanant d'un syndicat policier d'extrême droite, échappent à la voie judiciaire, la décision de justice ayant considéré qu'il n'y avait pas publicité ?

## Tribunaux et jurisprudence

Forcé est de constater que ni le révisionnisme ou le déni de l'extermination des juifs par les nazis ni l'apologie du nazisme ne sont considérés comme des délits. Dans ce contexte, la question se pose dans les termes suivants : faut-il assimiler la Shoah à un génocide, faut-il y ajouter tous les crimes contre l'humanité ? si oui, en fonction de quels critères ? Une proposition est à l'heure actuelle retenue par les hommes de loi qui y réfléchissent : il faudrait que les faits soient attestés par une juridiction nationale ou internationale ou qu'ils soient reconnus par l'Etat concerné.

Les tribunaux qui appliquent la loi et créent au fur et à mesure une jurisprudence, donc une interprétation de la loi, ne jouent pas le rôle que l'on attend d'eux.

Ils se heurtent d'abord au caractère restrictif du terme *provocation*. Ils exigent qu'il y ait une exhortation explicite à

commettre un acte raciste. De ce point de vue, la phrase « mort aux Arabes » est passible d'une condamnation mais « Français, défendez-vous, les Arabes vous menacent » ne comporterait pas cette exhortation !

Toujours à propos de ce type de délit, la loi impose que le groupe visé par les propos incriminés doit être clairement déterminé. Ainsi le terme « immigré » n'est pas considéré comme un « groupe déterminé » et les propos s'y rapportant échappent à l'emprise de la loi.

Enfin, les tribunaux qui ont la prérogative mais pas l'obligation d'imposer la publication de la décision de justice ne la demandent que très rarement. Les Parquets eux-mêmes ne s'auto-saisissent quasiment jamais de poursuites judiciaires malgré les circulaires ministérielles qui se succèdent pour les inviter à devenir plus diligents.

## L'esprit de la loi perverti ?

Tout se passe comme si la conscience des magistrats était elle-même émoussée par la banalisation du racisme. La manière dont ils traitent ces « affaires » ressemble fort à celle dont on peut aborder les troubles de voisinage... La banalisation sociale et politique du racisme semble confiner la pratique judiciaire au consensus mou qui fait de l'opinion raciste une opinion comme une autre au lieu de la traiter (avec tous les moyens nécessaires déjà existants) comme un délit. L'indépendance des magistrats signifie-t-elle que certains d'entre eux s'alignent inconsciemment ? — sur les logiques d'exclusion dont les petites ou longues phrases fonctionnent comme des laissez-passer à la pratique raciste qui va de l'injure au crime ? L'ensemble de ces données explique probablement le caractère dérisoire des peines appliquées et la faiblesse numérique des condamnations. Par une sorte de perversion de l'esprit de la loi, les tenors de l'extrême droite se paient finalement une publicité à bon compte. Quelle valeur dissuasive représente une condamnation de 2 ou 3 000 F pour le milliardaire Le Pen et consorts, plusieurs fois condamné par le MRAP et d'autres associations pour racisme ?

Selon des chiffres provenant de source digne de foi, l'évolution numérique des condamnations entre 1986 et 1987 aurait été la suivante : respectivement 13 et 7 condamnations pour provocation par voie de presse à la discrimination raciale ou religieuse ; 12 et 8 pour diffamation raciale ; 49 et 44 pour injure raciale ; 6 et 3 pour discrimination raciale dans l'offre d'un besoin ou d'un service ; 2 et 2 pour discrimination raciale à l'embauche. Edifiant !

## Quelques propositions

Les avocats et magistrats, membres ou amis du MRAP, directement en prise avec la réalité juridique et sociale du racisme ne se contentent plus de la législation telle qu'elle existe. Eloigné de tout esprit revancharde ou jusqu'au boutiste, le mouvement souhaite une réforme de la loi qui aggrave les peines encourues par les racistes et innove en imaginant des formes civiques et pédagogiques de réparation sociale de cette atteinte aux droits de l'homme.

Bien que cette réforme ne soit pas encore formalisée, les propositions d'amélioration de la loi incluent les données suivantes :

— extraire la législation antiraciste de la loi sur la presse pour en faire un chapitre indépendant du droit commun. Ainsi, seraient levées les restrictions et les ambiguïtés que nous avons présentées relatives aux poursuites judiciaires ;

— agir publiquement auprès des parquets pour qu'ils prennent courageusement leurs propres responsabilités face aux délits à caractère racial ;

— envisager d'inclure autant que faire se peut les travaux d'intérêt général dans les peines requises par les plaignants. Dans l'affaire de « l'internationale juive », le MRAP compte bien plaider pour que Le Pen soit condamné à effacer quelques graffitis racistes dans les couloirs du métro ;

— donner une définition plus claire des délits pour que la loi, plus explicite, ne relaxe plus avec autant de facilité racistes déclarés, récidivistes et arrogants ;

— assurer une réelle indépendance de la magistrature en favorisant l'aspect positif et éthique de la loi pour laquelle l'opinion raciste n'est plus une opinion mais un délit. Ce qui signifie que si la loi se base sur des principes, la sanction ne doit uniquement pas relever du principe mais doit correspondre à une véritable réparation du dommage causé à la victime. Cette réforme n'est pas envisagée pour faire des racistes épinglés des boucs émissaires du racisme social qui se développe en France. Elle ne représente qu'une facette des actions qui peuvent être menées par la société civile et les pouvoirs publics pour engager un réel compte à rebours dans la montée du racisme et du néo-nazisme. Elle pourrait porter le signal d'un sursaut éthique et social contre les discriminations et les injures qui gangrènent notre société.

(1) Secrétaires nationaux respectivement chargés des relations avec les médias, du secteur juridique, et de l'action juridique.

(2) Secrétaire général.

(3) Ed. MRAP/La Découverte 1984.

(4) Cf. encadré extraits de la loi de 1972.

## LE PEN CONDAMNÉ POUR RACISME...

• 11 mars 1986 : sur plainte de la LICRA, le tribunal de grande instance d'Aubervilliers le condamne au franc symbolique de dommages-intérêts et à la publication du jugement dans cinq journaux. Il s'en était pris le 20 octobre 1985 à quatre journalistes d'origine juive.

• 1<sup>er</sup> novembre 1987 : sur plainte du MRAP, la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris l'a déclaré coupable de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale, l'a condamné à une peine d'amende, de dommages-intérêts, à payer des frais de procédure et à l'insertion du jugement dans deux journaux. Décision confirmée par la cour d'appel le 29 mars 1989.

• 27 septembre 1987 : le TGI de Nanterre, sur plainte de plusieurs associations dont le MRAP, le condamne pour l'affaire du « détail » aux mêmes types de sanctions que précédemment. Jugement confirmé en appel le 28/1/88.

## SES FRÉQUENTATIONS AUSSI

• Gabriel Domenech, ex-député du Front national et chroniqueur de National Hebdo a été condamné pour racisme en raison de ses écrits publiés dans le Méridional (31 janvier 1985).

• Pierre Jaboulet-Vercherre, responsable du Front national condamné pour des articles du même type publiés dans Les Nouvelles de Bourgogne à Dijon (24 septembre 1985) confirmé par la cour d'appel (25 juin 1986).

• Robert Spiegler, tête de liste du Front national aux législatives dans le Bas-Rhin, a été condamné à la suite de la diffusion d'un tract électoral à caractère raciste par le TGI de Strasbourg, (juillet 1986). Pour des raisons de procédure, ce jugement n'a pu être confirmé en appel.

• Maurice Joannon, conseiller municipal du Front national, ayant constitué une association intitulée « Association Vénissieux-Charles Martel » ayant pour objet de dé-

fendre l'identité française à Vénissieux face à l'invasion de l'immigration étrangère, a été poursuivi par le MRAP. Le TGI de Lyon a prononcé la dissolution de l'Association, la fermeture de ses locaux et l'interdiction de toute réunion de ses membres (jugement du 17 septembre 1987).

## LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

En septembre 1988, Le Pen se livre à un jeu de mot indécent « Durafour crématore » sur le nom du ministre français. La demande de levée de l'immunité parlementaire est rejetée par le Parlement européen. Le 11 août dernier, dans les colonnes du journal d'extrême droite Présent, il récidive en dénonçant le rôle de « l'Internationale juive » et de la franc-maçonnerie. Une nouvelle demande de levée de l'immunité est déposée par le ministre de la Justice qui a relayé les protestations des associations antiracistes.

## PROCES POUR MEMOIRE

• Un doyen d'université de Paris vante le nazisme (26 mars 1979). Il est poursuivi pour provocation publique. Le TGI de Paris le relaxe (25 mars 1980).

• Un rédacteur du CERF (Comité d'Entente pour le réveil français) propose « aux Français qui ne veulent pas mourir en esclavage, de se regrouper par quartier, commune, région » et affirme « la liberté des Français, dans un pays submergé par les étrangers et les immigrés de toutes races et de toutes couleurs, n'est plus assurée » (septembre 1983, Manosque). Le

TGI de Marseille prononce la condamnation, la cour d'appel d'Aix infirme et relaxe (25 juin 1985).

Commentaire de la cour : « le rédacteur de ce texte s'exprime en des termes dans l'ensemble modérés ».

• Le bureau d'Aide sociale de Paris demande des aides ménagères qui ne soient pas de couleur (26 mai 1977). Poursuivi par le MRAP, pour discrimination dans l'embauche, l'affaire va prendre 11 ans avant le renouvellement final : le BAS est condamné (21 janvier 1988).

# L'illusionniste De Klerk

Le nouveau président sud-africain, Frederick de Klerk a donc réussi son pari électoral en conservant la majorité législative. Et c'est tout, car entre la progression de l'extrême droite et celle des libéraux anti-apartheid, il doit aussi affronter une montée importante des luttes anti-apartheid dans la rue. La répression contre les manifestations anti-élections (dont 75 % de la population était exclus) a fait au moins 23 morts et les autorités sud-africaines n'ont pu bloquer totalement les initiatives prises par les organisations anti-apartheid pour protester. Malgré l'état de siège, une manifestation monstre a dû être autorisée le 13 septembre dans les rues du Cap. Des dizaines

de milliers de personnes, noires ou blanches, y ont participé. Aux côtés de Mgr Desmond Tutu, du pasteur Boesak et des dirigeants du MDM, le maire blanc de la ville était présent. Syndicalistes du Cosatu avocats, universitaires, parlementaires démocrates et patrons de la Shell se sont retrouvés noyés dans la foule. Dans les rues de la ville, des manifestants ont arboré le drapeau de l'ANC dont les couleurs s'affichaient aussi sur le balcon de l'hôtel de ville. Le pouvoir de Pretoria a fait de cette autorisation de manifester le signe de sa « bonne volonté » réformatrice, mais chacun sait que la liberté ainsi accordée est de celles qui s'arrachent. Cette manifestation

« permise » est en fait le signe d'un rapport de force en un mouvement qui grandit et un gouvernement qui ne peut plus s'autoriser n'importe quoi. Frederik de Klerk aurait, dit-on en Occident, de réelles volontés réformatrices. Ce qui l'empêche de tirer dans le tas comme ses prédécesseurs (et lui-même autrefois) pour conserver quelque crédit... Mais il n'y a qu'un révélateur possible d'évolution réelle en Afrique du Sud : la fin de l'apartheid. Et compter sur le président de Klerk pour cela, c'est s'illusionner : le nouveau ministre chargé des relations avec la communauté noire, M. Viljoen est l'ancien président de la société secrète extrémiste afrikaner, le Broederband.

## NAMIBIE : VERS L'INDEPENDANCE

Le scrutin d'indépendance aura lieu le 6 novembre prochain en Namibie, mais le climat déjà assombri par les difficultés rencontrées par les exilés de retour, la présence de bandes armées liées aux anciennes forces de répression sud-africaines, s'est tendu à nouveau après l'assassinat, le 13 septembre d'Anton Lobsowski. Ce juriste, formée en Afrique du Sud était le premier responsable blanc de la Swapo. Avocat, il était devenu récemment le responsable de la commis-

sion élections de la Swapo. Homme clé des élections, il était le probable futur ministre de la justice du pays nouvellement indépendant. Un ressortissant irlandais a été arrêté, alors que l'attentat était revendiqué par les « lous blancs », organisation d'extrême droite. La Swapo, elle, n'a pas hésité à mettre en cause les autorités namibiennes actuelles : seuls les membres des polices spéciales proches de l'Afrique du Sud ont accès au type d'arme (AK 47) utilisée pour ce meurtre.

Ce meurtre a sonné un avertissement et une provocation, à la veille du retour triomphal de Sam Nujoma, président de la Swapo, après trente ans d'exil. Sam Nujoma a été accueilli par des dizaines de milliers de manifestants l'acclamant. Dans un climat si lourd de menaces, ses premiers mots ont été pour un appel à la réconciliation nationale. Aura-t-elle lieu ? « S'il arrive quelque chose au président, il n'y aura pas d'élections », a déclaré le directeur de campagne de la Swapo.

## PALESTINE

En décembre prochain, l'intifada palestinienne aura deux ans. La Commission pontificale Justice et Paix vient d'annoncer que dans les seuls premiers 18 mois, huit cent six maisons avaient été détruites par les autorités israéliennes dans les territoires occupés. Selon le cardinal Roger Etchegaray, ces destructions ont fait 8000 sans-abri. 28 % de ces maisons ont été détruites pour « raisons de sécurité » et 67 % pour « défaut de permis de construire ». La Commission affirme que l'absence de permis de construire, alibi avancé pour la destruction, est de nature politique et sert de moyen d'intimidation. Le bilan en pertes humaines est par ailleurs chiffré à plus de 600 tués, des milliers de blessés et peut-être 15 000 arrestations. Les militaires en poste dans les territoires occupés viennent d'être autorisés à tirer sur tout manifestant masqué, qu'il soit armé ou pas.

## RUGBY

La fédération irlandaise de rugby se mord les doigts d'avoir laissé des joueurs et dirigeants participer à la tournée internationale en Afrique du Sud. Le gouvernement a décidé de supprimer son aide à la fédération (3,8 millions de francs) et la Digital Computer, Principal commanditaire du rugby irlandais risque de retirer son soutien (4,4 millions de francs). La fédération a déjà regretté cette tournée et promis de s'opposer à toute nouvelle expérience en Afrique du Sud tant que l'apartheid durera.

## UN BLACK POUR NEW YORK

Le prochain maire de New York devrait être un noir. David Dinkins a en effet battu le maire sortant, Edward Koch, lors des primaires démocrates le 12 septembre dernier. La ville votant démocrate à 80 %, le candidat républicain ne devrait pas empêcher l'élection de Dinkins.

## LE VATICAN A TRANCHE

Après des mois de silence dans l'affaire du Carmel d'Auschwitz, le Vatican vient enfin de donner son avis. Et c'est celui du respect des accords passés : établissement d'un lieu de rencontre, de prières et d'information, hors des limites du camp. Les religieuses devront donc quitter leur actuelle résidence dont le maintien avait fait scandale. Dans cette affaire, le MRAP avait demandé (cf communiqué p. 8) que la question soit laicisée par « un statut digne et définitif de ce haut-lieu de la mémoire humaine ».

## QUOTAS EN BAISSÉ

Le président américain George Bush a annoncé que les Etats-Unis n'accepteraient cette année que 125 000 immigrants dont 50 000 juifs soviétiques, 6 000 réfugiés des pays de l'Est et quelques milliers d'Asie. Une telle décision revient à obliger de nombreux juifs soviétiques à s'installer en Israël quand la plupart souhaitent émigrer vers les Etats-Unis.

## Y COMPRIS LES LUNETTES

Le score de la tournée des « internationaux » de rugby en Afrique du Sud est désormais connu : de nombreux blessés et, encore, de plus nombreuses arrestations parmi les militants anti-apartheid et quelques dizaines de milliers de francs de plus sur les comptes bancaires des rugbymen venus rompre le boycott sportif. A défaut de cracher dans la soupe, les Français se sont illustrés en crachant dans les micros. Berbizier n'a pu cacher « sa fierté » d'avoir été capitaine dans ce naufrage, au point que « sa gorge nouée » ne lui a permis que difficilement « de trouver les mots pour se faire comprendre ». Il a été jusqu'à offrir sa crava-

te au sponsor (un directeur de banque), son maillot au président de la fédération sud-africaine ; il a remercié son chauffeur et les flics de la sécurité et félicité les Springboks. Bel effort Pierre... Le seul commentaire faisant allusion à l'apartheid est venu de Dannie Craven, le président de la fédération sud-africaine de rugby qui a souhaité que « cette épine disparaisse... » Les Français n'ont rien vu qu'un « merveilleux pays » (Berbizier), « magnifique et bien organisé » (Mesnel).

Effectivement : cajolés dans les grands hôtels, escortés par une police omniprésente, les cent cinquante participants du

voyage étaient là tous frais payés. Y compris les lunettes d'aveugle. Une fiancée de rugbyman, qui a quand même pu se rendre à Soweto, avec bonne escorte, s'est déclarée « plutôt agréablement surprise ».

A la rentrée, pas de problème, juste une petite lettre de M. Ferrasse, patron du rugby français annonçant qu'il n'était pas content mais qu'il passait l'éponge. Il est vrai que lui-même vient d'inviter les sud-africains à venir en Europe. Pour plus de précaution, il insiste lourdement sur le fait qu'il a écrit aux deux fédérations : la raciste et la multiraciale. Il est fin cet homme.

## FRATERNITE

La République avait mis les petits plats dans les grands pour fêter le bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme, le 26 août dernier. Sur le parvis de l'Arche de la Défense où est installée la Fondation pour les droits de l'homme, un immense spectacle regroupant nombre d'artistes a été présenté. Antenne 2 avait, juste avant, donné la parole à plusieurs associations combattant pour les

droits de l'homme. Mouloud Aounit y représentait le MRAP pour présenter la chaîne de signatures contre l'apartheid, lancée voici quelques semaines. Nokukhanya Jele, lycéenne française de l'école française de Lusaka était venue lire, à l'invitation du MRAP, une adresse au président de la République. Un texte qui sera largement diffusé en pétition dans les prochaines semaines.

## PROVOCATION

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté la liste des quinze sages qui feront partie du comité européen contre la torture et qui ont le droit de visiter tous les lieux de

détention où pourraient avoir lieu « des traitements inhumains ou dégradants ». La plupart des Etats ont nommé des juristes, médecins, voire des spécialistes liés à la Ligue internationale des droits de l'homme. Seule exception, Margaret Thatcher qui a imposé l'ultra-conservateur anglais Stefan Terlezki connu pour avoir proposé le rétablissement de la peine de mort, des peines corporelles pour les détenus violents, des poursuites criminelles contre toute personne qui « camperait dans un rayon de huit kilomètres autour d'une base militaire »... Imaginez le résultat quand il s'agira de visiter des détenus torturés en Turquie ou en Irlande du Nord.

■ Erratum. La liste de noms du nouveau secrétariat du MRAP comporte un élu supplémentaire, dont le nom a sauté : Norbert Haddad est chargé des comités locaux. Avec toutes nos excuses.

## TZIGANES

Cent-cinquante-cinq tziganes roumains fuyant leur pays se sont retrouvés dans la zone industrielle de Tourville (Seine-Maritime). Ils ne subsistent que grâce aux associations humanitaires et aux secours d'urgence. Pour l'instant, l'Ofpra leur refuse tout statut de réfugiés politiques, pour insuffisance de preuves. Le ministère de l'Intérieur a cependant demandé au préfet de faire le nécessaire pour que ces réfugiés aient des papiers en règle.

## BENETTON ATTAQUÉ

Trois magasins parisiens de Benetton ont fait l'objet d'attentats à la bombe lacrymogène, le 13 septembre. Motif des agresseurs : « la scandaleuse campagne cosmopolite » lancée par la marque dont les affiches montrent une femme noire donnant le sein à un bébé blanc ou encore une main blanche et une noire menottées ensemble. Dans un courrier à la direction de Benetton, le MRAP se déclare solidaire des travailleurs et des responsables de Benetton.

## ENFANCE

L'association Aide (Action internationale pour les droits de l'enfant) lance de nouvelles actions : aide alimentaire, éducation, santé, les besoins sont immenses. Contact : Aide, BP 427, 75233 Paris cedex 5.

## CLAP

Le Clap propose des stages de formation pour les travailleurs sociaux, formateurs d'adultes, animateurs de soutien périscolaire... Il s'agit de donner à ces intervenants des bases pour l'alphabétisation des migrants, pour la communication et la vie associative, l'animation (Bafa...). Le programme est disponible au Clap, Tour Rimini, 8, avenue de Choisy, 75643 Paris cedex 13. Tél. : 45.85.67.21.

## CASSE-GRAINE

Le Casse-Graine, restaurant et lieu d'exposition tourné vers le tiers monde organise une série de soirées-débats. Le 13 octobre, il propose une conférence sur les Touaregs. Le 10 novembre, aura lieu un dîner-débat autour de « Trafic d'armes vers le tiers monde », le 24 novembre, une rencontre autour de l'Ethiopie. 31, rue Blomet, 75015 Paris. Tél. : 45.66.62.97.

## PSY

Pratiques psychiatriques et population d'origine étrangère en France, c'est le thème de la session de formation qui se tiendra du 27 au 30 novembre à Paris. Professions médicales, paramédicales, travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants et magistrats sont concernés au premier chef. Renseignements au 45.23.13.94 (Dominique Alonso).

## SOS SANTE

Les laboratoires pharmaceutiques ont vu au fil des années se renforcer les contrôles sur leurs produits. Au moins dans les pays développés. Ces firmes géantes ont donc imaginé de diffuser des produits douteux dans nombre de pays du tiers monde. Pime, (pour une information médicale éthique) est une association qui surveille et dénonce les publicités mensongères et les médicaments dangereux diffusés à des populations qui ne peuvent contrôler l'efficacité réelle des produits. Organisée sur le modèle d'Amnesty, l'association a déjà fait les preuves de son efficacité. Pime, Frères des Hommes, 45, rue de la Glacière, 75013 Paris.

LES PIEDS SENSIBLES  
c'est l'affaire de  
**SULLY**

Confort, élégance, qualité,  
des chaussures faites pour marcher  
85 rue de Sèvres  
5 rue du Louvre  
53 bd de Strasbourg  
81 rue St-Lazare  
Du 34 au 43 féminin,  
du 38 au 48 masculin, six largeurs  
CATALOGUE GRATUIT  
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6<sup>e</sup>  
5 % sur présentation de cette annonce



Je m'abonne pour recevoir  
**TOUT Différences**  
(les mensuels et les numéros spéciaux)

Nom et prénom.....

Adresse.....

Ci-joint le montant de mon abonnement

200 F  
 80 F (pour les adhérents du MRAP)

A découper et envoyer à Différences, 89, rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex 11.

Pompes funèbres  
Marbrerie

**CAHEN & Cie**

43.20.74.52

MINITEL par le 11

■ **Solidarité** Le MRAP tient à exprimer sa solidarité aux familles des victimes du cyclone Hugo qui a frappé durement la Guadeloupe. Il partage leur douleur. Il appelle à la solidarité la plus large de la nation pour venir en aide aux familles gravement éprouvées par cette catastrophe en participant activement aux collectes organisées par les différents ONG. (20 septembre 1989)

■ **Dissoudre le PNFE** La garde à vue du président du PNFE (Parti national français et européen), Claude Cornilleau, dans le cadre de l'enquête judiciaire sur l'attentat contre le foyer SONACOTRA de Cagnes, tend à confirmer les liens souvent soulignés par le MRAP entre les groupes organisés propageant le racisme et les auteurs d'actes criminels. Cornilleau fut poursuivi par le MRAP et condamné le 5 juillet 1984 par le tribunal de grande instance de Meaux à 5 000 F d'amende pour délit de provocation raciale (...). Pour le MRAP, il est urgent de mettre hors d'état de nuire cette organisation. Il demande expressément au ministère de l'Intérieur de prononcer sa dissolution. (14 septembre 1989)

■ **Odieux !** Le vrai visage du Front national se dévoile jour après jour. L'un des traits qui le caractérise, l'antisémitisme, vient, une fois de plus, de se manifester par la voix de l'ex-député du Front national, Claude Autant-Lara. Le MRAP, indigné par ses propos de sinistre ironie à l'égard du génocide, de provocation à de nouveaux actes d'hostilité envers la communauté juive, a décidé de le poursuivre en correctionnelle (...). (7 septembre 1989)

■ **Simone Veil nous écrit**

Le secrétariat national du MRAP, annonçant les poursuites qu'il entend mener contre les déclarations antisémites de Claude Autant-Lara a récemment fait parvenir un message de solidarité à Simone Veil, que le cinéaste avait insultée. Nos avons reçu cette lettre de Simone Veil : « Je vous remercie pour le message de sympathie que vous avez bien voulu m'adresser à la suite des propos tenus par M. Claude Autant-Lara à mon encontre. J'ai été particulièrement sensible à cette manifestation de solidarité. Je sais qu'au-delà d'un soutien personnel, c'est votre attachement aux valeurs humaines fondamentales que vous avez ainsi tenu à manifester. »

Simone Veil, député au Parlement européen

■ **Les bavures de la rentrée** (...) Le MRAP a rappelé aux maires concernés (de Courbevoie, du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris...) que la condition de la régularité du séjour des parents est totalement contraire à la circulaire du ministère de l'Education nationale en date du 16 juillet 1984.

Le MRAP a saisi M. Jospin afin que toutes mesures soient prises pour régulariser au plus vite ces situations scandaleuses. (5 septembre 1989)

■ **Isolons l'apartheid** Le cycle arrestations-répression s'est accentué au cours de ces derniers jours en Afrique du Sud (...).

Ces événements démontrent, s'il en était encore nécessaire, la nature totalitaire, ségrégationniste et raciste du régime de Pretoria. Cela se situe dans un double contexte à la fois national et international :

– proximité d'une échéance électorale importante (élections législatives) pour le pouvoir en place dont la communauté noire est exclue, comme de toute élection ;

– présence de plusieurs rugbymen européens, entre autres français, dans le cadre du centenaire de la SARB (Fédération sud-africaine de rugby).

Après son intervention auprès de M. Bambuck, notre Mouvement vient une demande de sanctions vis-à-vis de ceux-ci (...). (5 septembre 1989)

■ **Encore un meurtre** L'escalade de l'intolérance se poursuit. Mohamed Faraoui, d'origine tunisienne, âgé de 45 ans, a été tué le dimanche 27 août par une jeune « punk » de 17 ans à Grenoble.

On assiste quotidiennement à l'instauration d'un climat dans lequel attaquer, voire assassiner, des immigrés deviendrait une réaction banale.

Ce nouveau crime crapuleux ne répond peut-être pas à des motivations racistes explicites : c'est à la justice qu'il appartient de l'établir.

Mais au-delà de la définition légale du délit ou du crime raciste, il existe un « racisme social » déjà malheureusement inscrit dans beaucoup d'esprits qui, en cultivant les exclusions et les rejets fabriqués par notre société, pourrait entraîner notre pays à une véritable catastrophe (...). (31 août 1989)

■ **Le MRAP : laïciser le problème d'Auschwitz**

(...) Pour en finir avec le pénible conflit actuel et ses graves conséquences, le MRAP estime que le dossier de la conservation du site d'Auschwitz avec son poids de douleur son pouvoir de stigmatisation devrait être pris en charge dans un contexte laïque. (...) (29 août 1989)

SOS-LYON

Un inspecteur de la direction départementale des Postes du Rhône a envoyé au personnel des guichets une note interne particulièrement salée. Il y ordonnait notamment de « ne plus effectuer d'ouverture immédiate de livrets CNE à des personnes de race noire, quelle que soit la pièce d'identité »... La Fédération MRAP a réagi en assignant en référé la DDP, la note a été annulée et la voie de fait reconnue par le TGI de Lyon. La Fédération, présidée par J.-M. Roussel, a dé-

cidé de rendre publics les éléments du dossier pour « obtenir qu'une publicité de la décision judiciaire soit faite à l'intérieur des bureaux de poste ». Pour sa part, le ministre, Paul Quilès, a pris contact avec les amis de Lyon pour dénoncer à son tour cette circulaire et envisager des poursuites. Il s'est adressé au secrétariat national pour notamment affirmer « je suis et resterai inflexible sur ce principe de la non-discrimination qui est un des fondements de notre démocratie ». Bravo.

■ **Bureau national** Le Bureau et le Conseil national se sont respectivement réunis le 16 et le 30 septembre. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour de la première réunion :

– les assises de l'égalité auront lieu le 10 décembre à Paris. Une démarche est entreprise pour qu'elles se déroulent à l'Arche de la fraternité. Des expériences d'inégalité ou d'égalité dans les droits et dans les faits, des résultats d'enquêtes sur le terrain menées par les comités locaux seront présentés ainsi que des propositions en matière d'amélioration des conditions de logement, de scolarisation, d'accès à la formation, d'exercice du droit actif à la citoyenneté. Norbert Haddad, responsable national aux comités locaux coordonnera les travaux du groupe de travail chargé de préparer ces assises ;

– la loi Joxe : l'existence de conventions bilatérales franco-algérienne et franco-tunisienne et bientôt franco-marocaine (en élaboration) met en cause les aspects positifs contenus dans la loi Joxe qui en réalité ne s'applique pas aux immigrés ressortissants de ces pays. Le MRAP poursuit son action au sein du grou-

pe des 120 associations ainsi qu'au sein du réseau en s'appuyant sur la charte qui fondait la création en 1986 de ce regroupement informel ;

– un débat sur les finances a clôt les travaux du BN. Nous reviendrons sur les travaux du Conseil national dans notre prochaine édition.

LES PETITES ANNONCES DE DIFFERENCES

Centre documentation tiers-monde recherche objecteur pour nov.-déc., journal acc., public. administ. vente production, art du Mde doc. IATMA 14, rue Ch.-Gounord 33400 Talence.

■ **Naissance.** Janine Bougnas, fondatrice et secrétaire du comité d'Avignon, a mis au monde, le 26 août dernier, une petite fille, Marion. Le MRAP présente ses félicitations à Janine et Yves et ses vœux de bonheur à Marion.

■ **Chelles. S et M.** 2 membres du MRAP, Marcel Dalens, président du comité local et Marie-Thérèse Arnauld ont été décorés de la médaille du bicentenaire par le député J.-P. Planchon. Nos félicitations à ces deux militants de la vie associative.

Différences

89, rue Oberkampf  
75543 Paris cedex 11  
Tél. : 48.06.88.00  
N° mensuel (10 par an) : 10 F  
N° spécial (4 par an) : 40 F  
Abonnements :  
1 an : 200 F  
6 mois : 120 F  
Etudiants et chômeurs :  
1 an : 150 F  
6 mois : 80 F  
(joindre pièce justificative)  
Etranger : 1 an : 300 F  
Soutien : 500 F  
Abonnement d'honneur : 1 000 F  
Directeur de la publication : Albert Lévy

Rédaction en chef : René François  
Chérifa Benabdessadok  
Administration/gestion : Marie-Odile Leuvenberger  
Publicité : au journal  
Photocomposition : PCP - 17, place de Villiers 93100 Montreuil  
Tél. : 42.87.31.00  
Impression Montligeon  
Tél. : 33.83.80.22  
Commission paritaire n° 63634  
ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1989-4